



Extrait du UJFP

<http://www.ujfp.org/spip.php?article1960>

Comment Israël a bloqué la flottille pour Gaza

- Pour comprendre - Témoignages -

Date de mise en ligne : mercredi 13 juillet 2011

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Publié le 11 juillet 2011

Après l'approche musclée utilisée l'an dernier pour bloquer la 1ère flottille pour Gaza — les commandos israéliens avaient attaqué les navires par la force en faisant plusieurs morts —; Israël a décidé cette année, pour bloquer la 2è flottille, d'utiliser une méthode plus douce... avec un résultat tout aussi efficace de son point de vue.

Pour Israël, les organisations non gouvernementales participant ou soutenant la flottille pour Gaza ont pour objectif de soutenir des organisations que l'état hébreu considère comme terroristes.

Un cabinet d'avocats israéliens, Shurat haDin, a utilisé les lois pour bloquer les bateaux voulant participer à la flottille. Résultat : sur les 1.500 personnes annoncées, seules 350 participent effectivement, et seuls 10 bateaux, sur les 15 prévus, sont arrivés en Grèce.

Le cabinet Shurat haDin croit dans la mise en faillite du terrorisme en faisant un usage très imaginatif des lois en vigueur, et pas seulement en Israël. Voici quelques ficelles légales utilisées contre la flottille.

Le cabinet a envoyé des lettres à toutes les compagnies d'assurance maritime en Europe et en Turquie, les avertissant que, si elles assuraient les bateaux de la flottille, elles pourraient être considérées comme légalement responsables de toute future attaque terroriste perpétrée par le Hamas.

Il a lancé une procédure légale — sans aucun précédent — afin de saisir les bateaux de la flottille. La procédure a été lancée au nom d'une victime américaine blessée lors d'un attentat suicide palestinien.

Il a envoyé des lettres d'avertissement à une compagnie d'assurances française, pour qu'elle n'assure pas un bateau qui devait partir de Marseille. La compagnie a accepté de ne pas l'assurer.

Lorsque le principal bateau de la flottille, le Mavi Marmara sous pavillon turc, s'est retiré de la flottille, le New York Times a indiqué qu'une des raisons de ce retrait, avec les pressions politiques, était l'impossibilité d'assurer le bateau.

_ Il a envoyé des lettres d'avertissement à la compagnie de communications par satellite INMARSAT, lui expliquant qu'elle pourrait être tenue pour responsable, avec d'énormes dommages et intérêts et des poursuites pénales, si elle fournissait des services de communication aux navires faisant partie de la flottille, affrétés par des organisations soupçonnées de terrorisme. Puis, un résident de Sderot a déposé une plainte, déclarant que, selon la loi américaine, Inmarsat aidait et soutenait le terrorisme en fournissant des services de communication aux navires de la flottille. Le cabinet a aussi averti les autorités grecques qu'au moins 7 navires de la flottille n'avaient pas d'assurance ou n'étaient pas correctement immatriculés dans leur pays d'origine. Les gardes-côtes grecs les ont tous interceptés en attendant le résultat de vérifications.

Référence :

Information Dissemination (Etats-Unis) :

<http://www.informationdissemination.net/2011/07/israeli-soft-power-crushing-free-gaza.html>